

POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES- PRÉVISIONS

03 mar

INFO

04 mar

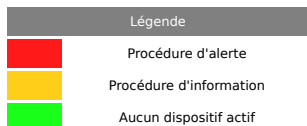
NORMAL

Mayenne

communiqué du 03/03/2023 à 12h00


**PRÉFET
DE LA MAYENNE**
Liberté
Égalité
Fraternité

AUJOURD'HUI : 03 mars 2023



DEMAIN : 04 mars 2023



RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

03 mar

tout public

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. Pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail.
- évitez l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens.
- respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, apportez-les en déchetteries.

agriculture

- évitez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles pendant l'épisode de pollution.
- pour l'épandage, privilégiez les procédés moins émetteurs d'ammoniac (pendillards ou injection...) et procédez à l'enfouissement rapide des effluents.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de chauffage des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

industrie/
construction

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution. Sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
- prenez des mesures de réduction des poussières sur les chantiers (arrosages...).
- réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Maintenez les pratiques habituelles de ventilation et d'aération. Evitez de vous exposer à des facteurs irritants: fumée de tabac, utilisation de solvants en espace intérieur, chauffage au bois, exposition aux pollens... Continuez à pratiquer la marche à pied et le vélo à un rythme modéré.

03 mar

tout public

- réduisez, voire reportez les activités physiques et sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche), dont les compétitions.
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé.

personnes sensibles
et vulnérables *

- privilégiez les activités physiques et sportives modérées.
- évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe.
- privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, consultez un professionnel de santé.
- prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté.

* **personnes sensibles aux pics de pollution** : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

* **personnes vulnérables** : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR


www.airpl.org

02 28 22 02 02
contact@airpl.org

www.airpl.org

RÈGLEMENTATION


**PRÉFET
DE LA MAYENNE**
Liberté
Égalité
Fraternité

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.mayenne.gouv.fr

SANTÉ


Agence Régionale de Santé

www.ars.paysdelaloire.sante.fr

Pour aujourd'hui, Air Pays de la Loire prévoit de fortes concentrations en particules PM10 et PM2.5 sur la région, du fait de conditions météorologiques peu propices à la dispersion des polluants (vent faible, température basse) et d'émissions locales liées aux épandages agricoles, au trafic routier et au chauffage résidentiel. Nous prévoyons notamment un dépassement du seuil d'information et de recommandation pour les particules PM10 pour aujourd'hui sur tous les départements des Pays de la Loire. La situation devrait s'améliorer demain.

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet du département.

POLLUTION DE L'AIR

air | pays de
la loire
www.airpl.org
02 28 22 02 02
contact@airpl.org

www.airpl.org

RÈGLEMENTATION


**PRÉFET
DE LA MAYENNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.mayenne.gouv.fr

SANTÉ

ars
Agence Régionale de Santé

www.ars.paysdelaloire.sante.fr